

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mercredi 21 octobre 2022, à 16h30
en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La trésorière	Sylvie Poitras
	La greffière	Geneviève Lazure
Est absent	M. le Conseiller	Sébastien Lévesque

2022-10-21 - 424

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 16h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2022-10-21 - 425

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que déposé;

ADOPTÉ

2022-10-21 - 426

***Autorisation de signature
Protocole d'entente pour infrastructures - 9359-2079 Québec inc.***

Attendu que la société par actions 9359-2079 Québec inc. est propriétaire des lots 6 193 942, 6 193 944 et 6 193 946 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

Attendu qu'une partie des lots 6 193 942, 6 193 944 et 6 193 946 seront bientôt connus comme étant les lots 6 520 778 à 6 520 781 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

Attendu que ladite partie des lots 6 193 942, 6 193 944 et 6 193 946, qui seront bientôt connus comme étant les lots 6 520 778 à 6 520 781, sont des terrains non desservis pour lesquels la société par actions 9359-2079 Québec inc. projette de demander des permis de construction et de lotissement pour la construction de 4 habitations de 3 logements contenant un total de 12 unités de logement;

Attendu qu'en vertu du règlement 853 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, un promoteur qui désire développer une partie du territoire de la Ville en vue d'obtenir les permis de construction et de lotissement pour des terrains situés à l'intérieur de son projet doit conclure préalablement une entente avec la Ville pour régir la réalisation et le partage des coûts des travaux;

2022-10-21 - 426

(suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise son directeur général, Monsieur Alain Cassista, à signer le protocole d'entente concernant la réalisation et le partage des coûts des travaux d'infrastructures nécessaires au projet de développement de la société par actions 9359-2079 Québec inc., sur la partie des lots 6 193 942, 6 193 944 et 6 193 946 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (lesquels seront ultérieurement connus et désignés comme les lots 6 520 778 à 6 520 781 inclusivement);

ADOPTÉ

2022-10-21 - 427

Nomination d'un membre du Comité consultatif en environnement

Attendu qu'il y a présentement un poste vacant au sein du comité consultatif en environnement;

Attendu que les membres de ce comité sont nommés par le Conseil municipal et que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par le règlement n°1035;

Attendu que le mandat associé au poste vacant se termine le 1^{er} janvier 2023;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Michel Thibodeau soit nommé comme membre du Conseil consultatif en environnement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines jusqu'au 1^{er} janvier 2023;

ADOPTÉ

2022-10-21 - 428

Adoption du premier projet - Règlement numéro 860-110

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 860-110 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer la réglementation de zonage, ainsi que les grilles d'usages et normes qui les accompagnent de la manière suivante :

- 1) Modifier le paragraphe 2) de l'article 157 afin de faire référence aux classes d'usages telles qu'indiquées dans le chapitre 3;
- 2) Abroger le sous-paragraphe a) du paragraphe 3) de l'article 1230;
- 3) Modifier l'illustration accompagnant l'article 1230.

De fixer au mardi 8 novembre 2022 l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2022-10-21 - 429

Engagement de personnel – Inspecteur en environnement

- Attendu** l'offre d'emploi parue dans les divers sites internet et médias sociaux pour le poste d'inspecteur en environnement;
- Attendu** que 19 candidats ont postulé pour ledit poste d'inspecteur en environnement;
- Attendu** que le comité de sélection composé de Mesdames Jennyfer Simoneau, Terry Pola et Annie-Pier Bourgeois a rencontré 5 candidats en entrevue;
- Attendu** les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Claudie Sabourin, pour le poste d'inspecteur en environnement et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

Que son entrée en fonction ait lieu vers le 7 novembre 2022;

ADOPTÉ

2022-10-21 - 430

Autorisation - circulation des véhicules tout terrain (VTT) Festival d'Halloween SADP

- Attendu** que le samedi 29 octobre et le dimanche 30 octobre 2022, l'organisme sans but lucratif Festival d'Halloween SADP organise plusieurs activités sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;
- Attendu** que certains bénévoles circuleront en véhicules tout terrain (VTT) dans les rues le samedi 29 octobre 2022 de 12h à 21h et le dimanche 30 octobre 2022 de 12h à 19h pour assurer la sécurité lors de ces activités;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise les bénévoles de l'organisme sans but lucratif Festival d'Halloween SADP à circuler en véhicules tout terrain (VTT) dans les rues le samedi 29 octobre 2022 de 12h à 21h et le dimanche 30 octobre 2022 de 12h à 19h;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'au service des Travaux publics;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2022-10-21

Période de questions

2022-10-21 - 431

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière